

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laeticia-chery-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b61a336478226c5ea1003062>

Date d'obtention : 2025-08-27 15:55:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Constaté la situation

Recueillir l'information (élève, parent, personnel).

Noter les faits sans visionner ni conserver le contenu.

2. Assurer la sécurité immédiate

Retirer l'élève de toute situation à risque.

Vérifier son état émotionnel, le rassurer.

3. Préserver les preuves sans se les approprier

Demander à l'élève de ne rien supprimer.

Noter les informations (date, heure, plateforme, personnes impliquées).

4. Évaluer la gravité et les obligations légales

Mineur dans du contenu sexuel = exploitation sexuelle → obligation légale.

Menaces, intimidation, diffusion non consentie → signalement obligatoire.

5. Transférer à la direction et aux autorités compétentes

informer la direction immédiatement.

Remettre à la police seulement les informations et preuves nécessaires (captures d'écran, description des faits, coordonnées des témoins).

Ne pas conserver d'images illégales à l'école (éviter possession/distribution).

6. Soutenir l'élève

Assurer un suivi psychologique et social.

Référer vers des ressources spécialisées.

7. Prévenir et sensibiliser

Participer aux activités d'éducation sur le consentement et la sexualité saine.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**1. La rapidité d'intervention est cruciale**

Plus on agit vite, plus on limite la diffusion d'images et les conséquences pour l'élève.

Un délai peut aggraver l'impact psychologique et social (humiliation publique, cyberintimidation).

2. L'importance de protéger l'élève avant tout

La priorité n'est pas la sanction mais la sécurité émotionnelle et physique.

Les élèves ont besoin d'être écoutés sans jugement pour oser dénoncer.

3. La communication claire fait toute la différence

Expliquer dès le départ à l'élève ce qui va arriver (direction, police, parents) évite un sentiment de trahison.

Adapter son langage à l'âge et au niveau de compréhension de l'élève.

4. La collaboration entre acteurs est essentielle

Intervenants, direction, parents, police, doivent travailler ensemble.

Les problèmes surviennent souvent lorsqu'un maillon du processus agit seul ou sans coordination.

5. La prévention est plus efficace que la réaction

Les écoles qui éduquent en amont sur le consentement, la sexualité numérique et les risques voient moins de cas graves.

6. Chaque cas est unique et exige sensibilité et discernement

Ce qui semble « banal » pour un adulte peut être traumatisant pour un ado.

Garder en tête la diversité des situations : échange consensuel entre ados, intimidation, chantage, diffusion massive...

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de la gravité et la transmission aux autorités (police/DPJ). C'est délicat car :

Enjeu légal : Tout contenu sexuel impliquant un mineur est considéré comme matériel d'exploitation sexuelle. Mal gérer cette étape peut exposer l'école et le personnel à des sanctions légales.

Enjeu émotionnel : L'élève peut se sentir trahi ou craintif face à l'implication de la police ou des parents.

Enjeu éthique : Trouver l'équilibre entre confidentialité, protection de l'élève et obligation légale est souvent complexe.